

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

**Etaient absents :**

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /207

**Avenant n°1 au marché n°13/148 relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive. Lot 1 : Terrassements ; Gros œuvre ; VRD.  
Autorisation de signer et exécuter l'avenant**

## **Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :**

Par décision municipale n°2013/225 en date du 19 décembre 2013, l'Adjoint délégué aux marchés publics a décidé d'attribuer le marché relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 1 : Terrassements – gros œuvre – VRD à l'entreprise RAFFALLI pour un montant 871 980.46 € HT.

Suite à une discordance entre les retours de DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) et les investigations sur site (sondages), il n'a pas été possible :

- 1) de retrouver sur site la ligne à haute tension représentée sur la DICT.
- 2) de retrouver sur site l'emplacement exact des réseaux :  
EU (Eaux Usées) et AEP (Assainissement Eaux Pluviales).  
Ils n'étaient pas situés à l'endroit prévus sur la DICT

Il est donc obligatoire de réaliser un dévoiement des réseaux EU et AEP par rapport à ce qui a été découvert sur site.

De plus, il est indispensable de réaliser une tranchée en périphérie du bâtiment afin d'effectuer des investigations complémentaires pour anticiper tout réseau existant dans l'emprise du bâtiment. Ces investigations sont rendues nécessaires en l'absence de retour d'informations précises des concessionnaires. EDF, en particulier, n'a pas été en mesure de préciser la position exacte d'un câble enterré de 12000 Volts sur le site.

Par ailleurs les tranchées des forages de géothermie sont également à adapter aux autres réseaux.

Le présent avenant a ainsi pour objet :

- la déviation des réseaux EU (Eaux Usées) et AEP (Assainissement Eaux Pluviales)
- la réalisation de tranchée « de sécurité » autour du bâtiment
- l'adaptation des tranchées raccordement forages

Les travaux supplémentaires s'élèvent à 44 227.82 € HT, soit une augmentation de 5.07 % par rapport au montant initial du marché, et impliquent une prolongation de l'opération de 28 jours calendaires.

Le nouveau montant du marché s'élève à 916 208.28 €HT.

Les autres clauses des marchés demeurent inchangées.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'AUTORISER** Monsieur le député-Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché 13/148 relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 1 : Terrassements – gros œuvre – VRD avec l'entreprise RAFFALLI pour un montant de 44 227.82 € HT.

# LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

## LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Mme Nicole OTTAVY, Adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République  
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques  
Vu le Code Général des collectivités territoriales  
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 notamment l'article 20  
Vu le Code du travail  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juillet 2014

### AUTORISE EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE A l'unanimité de ses membres présents

à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché 13/148 relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 1 : Terrassements – gros œuvre – VRD avec l'entreprise RAFFALLI pour un montant de 44 227.82 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014\_207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2014

Publication : 06/08/2014

Pour l'autorité Compétente  
par délégation

